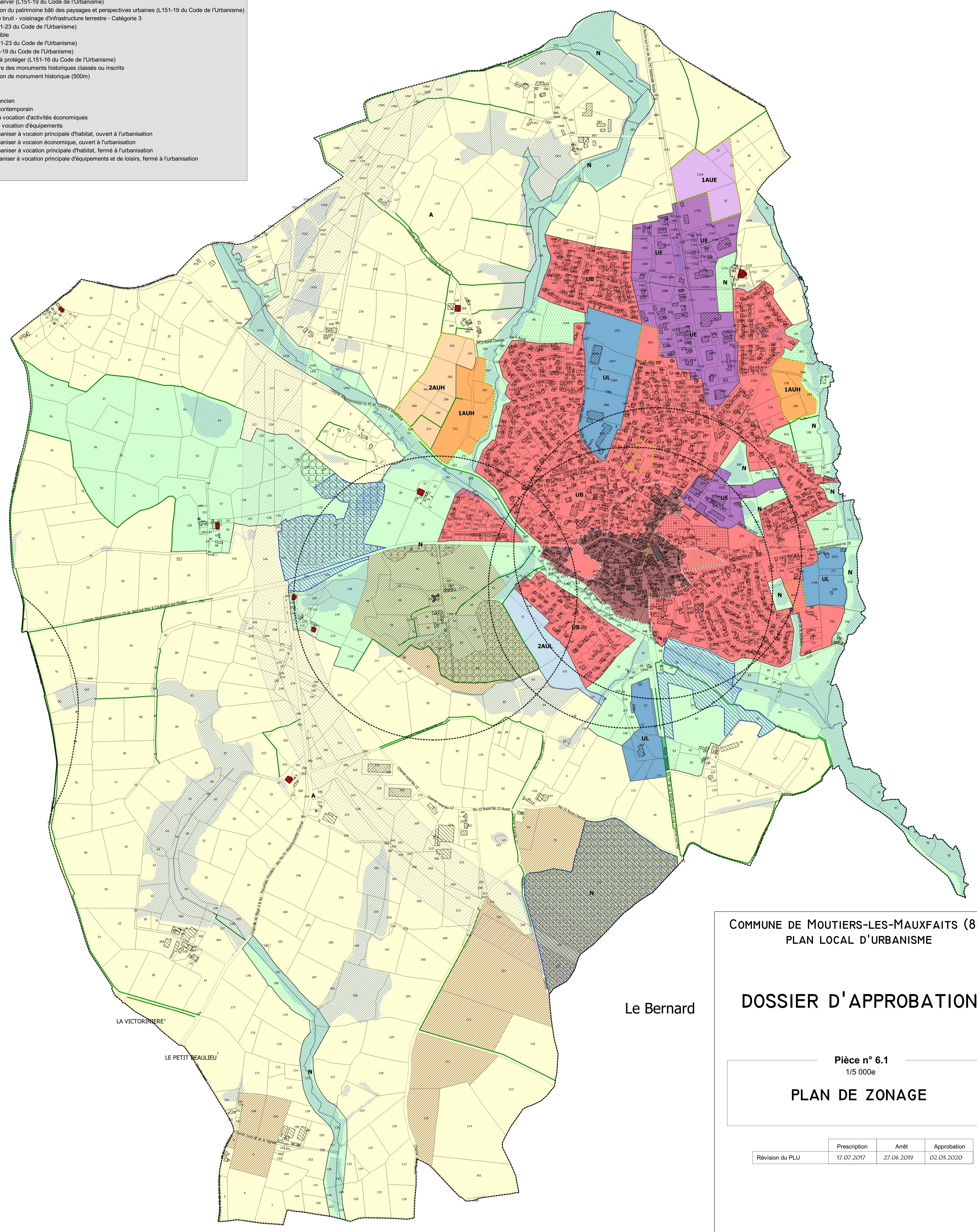


**LEGENDE**

- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11-2 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Jardins / parcs à préserver (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de protection du patrimoine bâti des paysages et perspectives urbaines (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur affecté par le bruit - voisinage d'infrastructure terrestre - Catégorie 3
- Zones humides (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace Naturel Sensible
- Haie à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mur à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire commercial à protéger (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Édifice protégé au titre des monuments historiques classés ou inscrits
- Périmètre de protection de monument historique (500m)
- Site archéologique

**Limite de zonage**

- UA : Secteur urbain ancien
- UB : Secteur urbain contemporain
- UE : Secteur urbain à vocation d'activités économiques
- UL : Secteur urbain à vocation d'équipements
- 1AUH : Secteur à urbaniser à vocation principale d'habitat, ouvert à l'urbanisation
- 1AUE : Secteur à urbaniser à vocation économique, ouvert à l'urbanisation
- 2AUH : Secteur à urbaniser à vocation principale d'habitat, fermé à l'urbanisation
- 2AUL : Secteur à urbaniser à vocation principale d'équipements et de loisirs, fermé à l'urbanisation
- A : Secteur agricole
- N : Secteur Naturel



COMMUNE DE MOUTIERS-LES-MAUXFAITS (85)  
PLAN LOCAL D'URBANISME

**DOSSIER D'APPROBATION**

Pièce n° 6.1  
1/5 000e  
**PLAN DE ZONAGE**

Le Bernard

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	17.07.2017	27.06.2019	02.05.2020

Liste des emplacements réservés

N°	Vocation de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	surface (en m²)
1	Extension de l'EHPAD	Commune	985
2	Agrandissement de l'école	Commune	1389
3	Création cheminement piéton	Commune	100